



## Haies mitoyennes de copropriete

Par **amaranthe49**, le **21/02/2014 à 14:47**

j'ai un jardin très en pente qui appartient à la copropriété mais dont j'ai la jouissance privé. La haie au dessus du jardin qui est planté derrière le grillage et qui donc appartient à la copropriété , est entretenu par le jardinier de la copropriété, mais les branches de mon côté m'envahissent et la haie est plantée à moins de 50 cm du grillage.Puis je demander que le côté de cette haie soit tailler une fois par an par ce jardinier?

Par **amaranthe49**, le **21/02/2014 à 14:54**

mon voisin qui a sa haie à moins de 50 cm du grillage et qui mesure plus de 3m, refuse de la tailler à la hauteur règlementaire 1m60 du règlement intérieur.Je suis envahie , et le terrain étant en pente , impossible pour moi maintenant de faire cette taille.Tous les ans je lui signale ce fait par lettre AR , mais sans succès.C'est le statut co.  
Quel recours pour remédier à cette situation

à l'avance merci pour votre aide

Par **pieton78**, le **09/03/2014 à 18:49**

Bonjour,  
Voyez déjà à la mairie s'il n'y a pas un arrêté concernant la hauteur des haies. Puis voyez avec le juge de proximité avec un dossier (vos courriers, des photos etc)